DLP-6-8-80793505

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. M. JOURNET

RECTIFICATIF - Une erreur, dont nous nous excusons, s'est glissée dans la numérotation de notre dernier bulletin. Il fallait lire "bulletin n° 197 de Juillet 1980" et non de Juin 1980.

CEREALES

PYRALE DU MAIS GRAINS -

Depuis le 21 Juillet, les températures élevées ont permis une reprise d'activité importante. Dans les secteurs envahis par ce ravageur (bulletin n° 192), se montrer extrêmement prudent, car de nombreux oeufs viennent d'être déposés localement; ils vont éclore prochainement.

Dans la semaine du 4 au 10 Août, il convient donc, sur les maïs les plus tardifs, de terminer les interventions déjà commencées sur les maïs précoces.

Tenir compte du stade de végétation, l'intervention la plus favorable se situant lorsque 50 % des panicules sont visibles dans le cornet. Voir la liste des insecticides homologués dans le bulletin 188.

LEMA -

Actuellement, on constate, dans les cultures de maïs se situant à proximité de céréales à pailles, la présence de nombreux lemas. Ces larves, noir brillant, dévorent localement le limbe des feuilles. Cette activité occasionnelle est sans dommage pour la récolte. En conséquence, ne pas s'inquiéter de la présence de ces insectes.

POMMES DE TERRE

MILDIOU -

Cette affection s'est considérablement étendue au cours des pluies de la deuxième quinzaine de Juillet. Sur les cultures tardives, la protection contre elle doit continuer d'être assurée avec soin.

Sur les cultures attaquées par le Mildiou et dont la tubérisation est terminée, il y a lieu de procéder à un défanage.

Il est rappelé que les tomates doivent également être protégées contre cette maladie.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES -

Le premier vol n'est pas encore totalement terminé; le traitement contre le deuxième vol, qui sera numériquement faible dans la plupart des régions, et pratiquement nul dans le Nord de la Sarthe et de la Mayenne, n'interviendra pas avant la deuxième décade d'Août. Les températures devenues plus élevées ont permis le dépôt de quelques oeufs qui arrivent actuellement à éclosion. Des risques d'attaque subsistent donc encore mais dans les seuls vergers situés à proximité de sources de contaminations, en particulier dans les départements de Maine-et-Loire, de Loire-Atlantique (sauf le Nord) et de la Vendée. Pour les vergers situés dans ces expositions et qui n'ont pas été protégés récemment, un nouveau traitement, éventuellement jumelé avec une protection anti-tavelure, pourra être réalisé dès réception de cette note.

....

27

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER -

Des taches peuvent encore apparaître durant la première décade d'Août, dans les vergers antérieurement attaqués. Les arboriculteurs doivent donc continuer de se méfier des tavelures. Dans ces vergers, la protection doit toujours être assurée, des contaminations pouvant se produire à l'occasion de nouvelles pluies.

PSYLLE DU POIRIER -

L'activité de cet insecte est très irrégulière,et les pullulations ne sont que très locales. Les arboriculteurs doivent surveiller les psylles et n'intervenir que si leur abondance le justifie.

PUCERON LANIGERE -

Le développement de ce puceron a été favorisé par la période froide et humide. Si sa présence est observée, un traitement devra être réalisé dès maintenant.

ARAIGNEE ROUGE -

L'activité de cet acarien demeure en général faible et locale. Il faut toutefois continuer de le surveiller.

VIGNE

MILDIOU -

La longue période pluvieuse de Juin et de Juillet n'a pas assuré une grande extension du Mildiou, du fait des basses températures. L'état sanitaire du vignoble est, dans l'ensemble, excellent. Il n'y a donc pas lieu de réaliser un nouveau traitement dans l'immédiat.

OÏDIUM -

L'activité de cette maladie est devenue beaucoup plus forte et ses manifestations sont fréquemment visibles sur les grains des cépages sensibles. Sur ces cépages, les viticulteurs pourront profiter du traitement dirigé contre les vers de la grappe, s'il se justifie, pour assurer la protection contre l'oïdium, ou réaliser un poudrage qui pourra également être mixte avec le traitement contre les tordeuses. Dans les vignobles de Vendée, un traitement contre l'oïdium est indispensable.

BLACK-ROT -

Dans les parcelles du vignoble vendéen où des taches de cette maladie ont été repérées, il y a lieu de réaliser un nouveau traitement, pour éviter les attaques sur les grappes qui sont actuellement très sensibles à cette maladie.

VERS DE LA GRAPPE -

Le deuxième vol de la Cochylis est commencé depuis la mi-Juillet, alors que le deuxième vol de l'Eudémis vient seulement de débuter et semble devoir être très faible. Des oeufs de Cochylis ont été déposés. Les premiers, très rares, sont déjà éclos.

- Vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire - Quelques oeufs de Cochylis, déposés dès le début du vol, sont arrivés à éclosion. Ils étaient rares et ne justifiaient pas une intervention. Des oeufs plus récents vont arriver prochainement à éclosion. Dans les expositions favorables, un traitement avec un insecticide à action préventive (pyréthrine de synthèse) doit être réalisé dès réception de cette note. Les viticulteurs qui utilisent des insecticides curatifs (composés phosphorés) peuvent repousser ce traitement au milieu de la semaine du 4 au 9 Août.

- Autres vignobles de Maine-et-Loire et du Sud de la Sarthe - Les premiers oeufs viennent seulement d'être déposés. Dans les expositions favorables, un traitement doit être réalisé dès le début de la semaine du 4 au 9 Août, dans le cas d'utilisation d'un insecticide à action préventive. Il pourra être repoussé aux derniers jours de la semaine du 4 au 9 Août, si les viticulteurs utilisent un insecticide à action curative.

- Vignobles de Vendée - Dans le vignoble de BREM S/MER, les oeufs sont rares, sauf dans la zone Nord. Dans cette zone, un traitement pourra être effectué au début de la semaine du 4 au 9 Août, avec un insecticide préventif, ou à la fin de cette même semaine, avec un insecticide à action curative. Dans le vignoble de MAREUIL, et dans les autres vignobles de Vendée, les oeufs sont très nombreux dans toutes les parcelles. Un traitement immédiat doit être réalisé, quel que soit le type d'insecticide utilisé.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire
"PAYS DE LA LOIRE"

TIRAGE DU 1er AOUT 1980

G. RIBAULT.